STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 31 décembre 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES PARDONS

Le Gouverneur Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il avait accordé trois pardons, accordant sa clémence à des New-Yorkais ayant terminé leur sentence, mais dont les dossiers criminels nuisaient au statut légal et aux droits.

« Aujourd'hui, j'accorde le pardon à trois individus dont les dossiers montrent que la justice peut ici être le mieux rendue par la clémence, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces New-Yorkais ont payé leur dette envers la société il y a longtemps, mais n'ont pu profiter des mêmes droits que les autres en raison de leurs crimes passés. Chacun a prouvé être un citoyen qui respecte la loi et contribue à la société, redonnant à leur communauté et méritant ainsi une deuxième chance. »

Le Gouverneur Cuomo a émis les pardons suivants :

Seymour Hunter, 70 ans, de Manhattan, a été accusé en 1994, dans le comté de King, de tentative de vente au troisième degré de substances contrôlées. Hunter était sans-abri et en prise avec une dépendance à la drogue. Il a été condamné à une journée de prison et à cinq ans de probation. Hunter a suivi un programme de réhabilitation. Il a mené le programme et sa probation à terme avec succès et, au cours des 12 dernières années, a travaillé pour une entreprise à but non lucratif cherchant à éliminer l'itinérance, pour laquelle il administre un bâtiment offrant un logis aux personnes âgées, aux professionnels à faible revenu et à ceux qui luttent contre le SIDA et le VIH. Né en Jamaïque, Hunter est résidant permanent des États-Unis depuis 44 ans et cherche à devenir citoyen américain.

Gerardo Alvarez, 49 ans, de Lake Peekskill, a été accusé en 2002 de possession criminelle au septième degré de substances contrôlées dans le comté de New York. L'accusation a été portée à la suite d'un arrêt de la circulation en compagnie d'un collègue, lors duquel de la cocaïne a été découverte dans la voiture. Alvarez a été condamné à trois jours de travaux communautaires et son permis de conduire a été suspendu pendant six mois après qu'il eût plaidé coupable. Résidant permanent selon la loi, Alvarez a été détenu durant plusieurs mois en 2010 après avoir tenté de revenir aux États-Unis à la suite de vacances avec son épouse, et il a subi des procédures de déportation. Le cas s'est bouclé sans déportation en juillet 2013. Alvarez est né au Mexique et vit aux États-Unis depuis 1980. Il est marié à

une citoyenne américaine depuis 1986, et ses deux enfants sont à l'université. Il a le même employeur depuis 25 ans, est actif au sein de sa communauté et de son église et cherche à devenir citoyen américain.

Rocco Paciello, 49 ans, de Clinton, a été accusé en 1988 de viol au sens de la loi de troisième degré. L'accusation contre Paciello, alors âgé de 22 ans, a été portée à la suite d'une plainte des parents de sa copine à l'époque, âgée de 15 ans, qu'il fréquentait avec leur consentement. Il a été condamné à huit jours de prison et à 5 ans de probation. Ayant été exempté de sa probation à l'avance, Paciello a marié sa copine, avec qui il est resté durant 21 ans. En 1987, il a rejoint la Garde nationale avant de devenir soldat actif à temps plein, cela jusqu'à sa retraite en 2007. Il a toujours été actif au sein de sa communauté et de son église, et étudie actuellement à l'université avec mention honorable. Sa demande de pardon était accompagnée de lettres de soutien de ses beaux-parents, qui a exprimé de grands regrets envers les accusations initiales, de sa femme, de leurs deux enfants, âgés de 18 et 25 ans, de son pasteur, de sa belle-sœur, d'amis et de collègues de la Garde nationale.

###

Des renseignements supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418